



Le 29 mai 2026
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira :

Vendredi 5 juin 2026 à 18h30

à la MAIRIE de SAINT GEORGES DU BOIS

16 Rue des Distilleries

ADDITIF à l'ORDRE DU JOUR

Décision modificative au Budget Principal

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire
Pierre-François MARCHAND